



Le 6 décembre 2017

Monsieur Marc Picard
Président
Commission des relations avec les citoyens
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Commentaires de l'UMQ – Mandat d'initiative sur la place des femmes en politique

Monsieur le Président,

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) souhaite faire part de ses commentaires aux membres de la Commission des relations avec les citoyens sur le mandat d'initiative sur la place des femmes en politique. Depuis plusieurs années déjà, l'UMQ a hissé au rang de ses priorités la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, la valorisation du rôle des élues municipales et l'atteinte de la parité au sein des conseils municipaux.

Dès 2004, l'UMQ a créé le Comité femmes et gouvernance locale, maintenant devenu la Commission politique permanente Femmes et gouvernance, qui regroupe des mairesses et conseillères municipales. Son mandat est d'accroître le nombre de candidates aux élections municipales et de favoriser une plus grande participation des femmes à la démocratie municipale.

Plusieurs initiatives ont été mises en place par cette commission. Entre autres, à chaque élection municipale, une vaste tournée de conférences est organisée à travers le Québec pour démystifier le rôle des élues municipales et encourager les femmes à faire le saut en politique municipale. Cette année, une campagne intitulée « Ça prend des femmes comme vous! » a été mise de l'avant dans le cadre des élections du 5 novembre dernier. Plus de 800 personnes ont participé aux 20 conférences partout au Québec. Ce projet a reçu le soutien financier du Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec. Les résultats sont encourageants, mais il reste encore beaucoup de travail avant d'atteindre la parité.

Le portrait statistique des élues municipales

À la suite des élections municipales de novembre dernier, la représentation féminine totale au sein des conseils municipaux a augmenté. Les femmes comptent maintenant pour 32,3 % des élus, une hausse de 2,4 points de pourcentage par rapport à 2013. Aujourd'hui, 34,7 % des conseils municipaux sont composés de façon paritaire, c'est-à-dire où la proportion de femmes se situe entre 40 % et 60 %.

Selon les statistiques préliminaires du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), on observe également que les conseillères sont en plus grande proportion dans les municipalités de 50 000 à 99 999 habitants, à 40,95 %, et dans celles de 100 000 habitants et plus, à 41,17 %. Ce sont aussi les municipalités où l'on retrouve la majorité des partis politiques.

À la mairie, lors du dernier scrutin, il y a eu 18,8 % de femmes élues à titre de mairesse comparativement à 17,3 % en 2013. Par ailleurs, il y a toujours trois fois plus de candidats que de candidates aux élections municipales. Pour la Commission Femmes et gouvernance, c'est encore trop peu.

Nous pouvons par contre nous réjouir que Montréal soit représentée par une femme pour la première fois avec l'élection de la mairesse Valérie Plante le 5 novembre 2017. De plus, Longueuil et Saguenay ont également une femme à leur tête. Pour la première fois dans l'histoire du Québec, trois des 10 grandes villes ont élu des femmes à la mairie. Ainsi, toujours selon des analyses préliminaires, l'ensemble des mairesses des villes des 40 000 habitants et plus représentent près d'un tiers de la population du Québec.

Les clés de la parité sur la scène politique municipale se trouvent en amont et en aval des élections municipales. S'il y a encore trop peu d'élues, c'est qu'il y a trop peu de candidates.

Les enjeux

La Commission femmes et gouvernance a identifié les principaux enjeux liés à la problématique de la sous-représentation des femmes en politique et aux inégalités qui persistent. Le premier est celui de la perception des interactions au sein des conseils municipaux, où le milieu municipal peut être perçu comme un espace de confrontation personnelle. La politique municipale est parfois moins connue. Plusieurs conseils municipaux ne sont composés que d'une ou deux femmes, ce qui crée un sentiment d'isolement pour certaines de ces élues.

Ensuite, les enjeux de conciliation famille-travail freinent l'accès des femmes aux postes électifs. Selon les statistiques à ce sujet, les femmes assument encore aujourd'hui davantage les tâches liées à la sphère privée comme les soins portés aux enfants, le rôle de proche aidante ou les tâches ménagères. Elles ont donc moins de temps et d'énergie pour s'engager en politique. Considérant la culture politique municipale, notamment les heures des rencontres, le nombre de représentations, il devient difficile pour les femmes de tout concilier. Cette réalité touche aussi de plus en plus les pères de la nouvelle génération qui s'impliquent davantage dans les tâches familiales.

Les moyens financiers des femmes influencent également leurs choix professionnels et politiques. Comme les femmes sont moins fortunées que les hommes, cela peut être un obstacle, notamment dans les municipalités moins peuplées où les salaires des élus municipaux sont beaucoup moins élevés et qu'il est nécessaire de conserver son emploi tout en exerçant la fonction d'élu.

Néanmoins, une volonté de changement se perçoit dans les instances de gouvernance locale. Quelques municipalités se sont dotées de mécanismes pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Une vingtaine de municipalités ont des politiques d'égalité, plusieurs ont des politiques familiales, d'autres utilisent l'ADS dans l'élaboration des politiques publiques et pour les budgets. Une dizaine de municipalités se sont dotées d'un comité consultatif femmes et villes. Ces actions permettent de créer des environnements favorables à l'engagement des femmes.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

Afin que les femmes soient plus nombreuses à solliciter un poste représentatif, la nouvelle stratégie d'égalité 2017-2021 du Secrétariat à la condition féminine veut s'assurer que les politiques publiques sont pensées et développées pour diminuer les inégalités de sexes. L'un des outils pour y arriver est l'ADS. Cette approche consiste à s'assurer que l'impact des lois, des politiques, des programmes et des services publics dans leur ensemble favorisent l'égalité entre les sexes ou n'y contrevient pas.

La Commission Femmes et gouvernance de l'UMQ utilisera l'ADS pour élaborer son plan d'action 2017-2021. Il s'agit d'une démarche exhaustive pour identifier les mesures les plus structurantes afin d'atteindre l'égalité réelle dans le milieu municipal. En intégrant l'ADS à l'élaboration de son plan d'action, la Commission Femmes et gouvernance de l'UMQ poursuit trois objectifs :

- Favoriser la compréhension des élues municipales et des élus municipaux aux impacts des stéréotypes sexuels dans les politiques publiques, mais aussi à l'égard du fonctionnement du conseil municipal;

- S'assurer que les investissements municipaux et emplois de la municipalité soient favorables à l'égalité des femmes et des hommes;
- Impulser la volonté de changement pour qu'elle se traduise en actions concrètes.

Les femmes prennent de plus en plus leur place sur la scène politique municipale. Bien qu'elles soient encore trop peu nombreuses, elles contribuent néanmoins aux changements durables. Rappelons-nous qu'au début des années 2000, aucune femme n'occupait le poste à la mairie d'une ville de 100 000 habitants et plus. Aujourd'hui, trois des 10 grandes villes ont élu une mairesse à leur tête. Elles permettront de rendre la politique municipale au féminin plus visible. La visibilité, l'effet des modèles et du nombre sont des éléments essentiels à la valorisation du rôle des élues municipales et à l'atteinte de la parité.

Par ailleurs, il faut continuer à aplanir les obstacles et mettre en place des actions afin de faciliter la participation politique des femmes. L'adoption par l'Assemblée nationale d'une modification à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en 2016 est un bel exemple des gestes que l'on doit poser pour créer des environnements politiques favorables à la conciliation travail-famille. Cette modification permet maintenant à tout membre d'un conseil d'une municipalité de s'absenter des séances du conseil, pour une période maximale de 18 semaines consécutives, si cette absence est attribuable à sa grossesse ou à la naissance d'un enfant, sans que son mandat prenne fin.

Plan d'action de la Commission femmes et gouvernance

La Commission femmes et gouvernance de l'UMQ est animée d'une vision et se dotera d'un plan d'action pour les quatre prochaines années. Sur la base de l'ADS, elle consolidera ses actions pour valoriser le rôle des élues municipales, une plus large participation des femmes à la démocratie municipale et favoriser l'atteinte de la parité dans les conseils municipaux.

Bien que certaines actions restent encore à déterminer, la commission entreprendra dans les prochaines semaines une vaste consultation des élues et élus municipaux afin d'identifier ce qu'il faudra mettre en place pour favoriser l'atteinte de la parité au sein des conseils municipaux. Elle poursuivra la promotion des politiques d'égalité, des mesures de conciliation famille et vie politique ainsi que de l'ADS auprès de ses membres par l'entremise du site Internet de l'UMQ et du magazine *Urba*. Elle entend aussi refaire une vaste tournée préélectorale, avec l'aide de femmes inspirantes, nos ambassadrices, qui servent de modèles auprès des autres femmes susceptibles de s'intéresser à la politique municipale.

Finalement, le financement des différents groupes de femmes qui travaillent directement sur le terrain pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes doit être maintenu. Il est nécessaire de conjuguer nos efforts pour arriver à des résultats tangibles. La marche vers la parité en politique sera longue, mais elle mérite qu'on y consacre tous les efforts nécessaires.

En vous offrant l'entière collaboration de l'UMQ dans ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La mairesse de Sainte-Martine,
préfète de la MRC Beauharnois-Salaberry
et membre de la Commission Femmes et gouvernance de l'UMQ,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'm. Laberge', followed by a long horizontal line extending to the right.

Maude Laberge